



RELEVÉ DE DÉCISION COMMISSION RÉGIONALE D'APPEL RÉGLEMENTAIRE

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football lors de sa réunion du 23 novembre 2023 :

Présents : Hubert GROUILLER (Président), Pierre BOISSON, André CHENE, Christian MARCE, Michel GIRARD, Jean-Claude VINCENT et Laurent LERAT.

Assiste : FRADIN Manon (Responsable juridique).

AUDITION DU 23 NOVEMBRE 2023

DOSSIER N°14R : Appel du F.C. LYON FOOTBALL en date du 30 octobre 2023 contre une décision prise par la Commission Régionale des Règlements lors de sa réunion du 23 octobre 2023, ayant considéré la réserve comme irrecevable sur le fond.

Rencontre : F.C. LYON FOOTBALL / F.C. LIMONEST DARDILLY SAINT-DIDIER (U20 Régional 1 du 14 octobre 2023).

La Commission Régionale d'Appel,

- Confirme la décision rendue par la Commission Régionale des Règlements lors de sa réunion en date du 23 octobre.
- Met les frais d'appel inhérent à la présente procédure d'un montant de 90 euros à la charge du F.C. LYON FOOTBALL.

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.

✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂